L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 30 JUIN.

FEUILLETON.

MARTIN GIL.

CHRONIQUE DU TEMPS DE PHILIPPE II

PAR

MANUEL FERNANDEZ Y GONZALEZ.

DEUXIÈME PARTIE.

A TEL ROI, TEL SECRÉTAIRE.

— 1580 —

XI.

SUITE DES MÉSAVENTURES DU SECRÉTAIRE.

Dona Ana portait un costume d'homme: son vêtement noir dessinait ses formes, et, en raison de la finesse de sa taille, la faisait paraître plus grande qu'elle ne l'était réellement. Une forêt de cheveux noirs flottait sur ses épaules; elle semblait un beau garçon à la fleur de l'âge.

Néanmoins, un sentiment de tristesse était peint sur son visage et lui donnait une apparence de gravité.

Généralement, quand la princesse se rendait à l'un des rendez-vous du roi, soit dans la maison de l'orfèvre, soit dans quelque jolie chaumière des promenades de Valsain, soit sous les sombres voûtes de l'Escurial, elle portait le costume masculin. Ces excursions plaisaient au caractère aventureux de dona Ana; elles se faisaient toujours à cheval, en compagnie de Santoyo, qui, à tout événement, s'armait de pied en cap en ces circonstances.

Mais à ce moment, à l'air de mauvaise humeur de la princesse, à l'inquiétude qui brillait dans ses yeux, il n'était pas difficile de deviner que, si elle allait courir les aventures, c'était pour des motifs forcés et fort peu agréables.

Abul-Ziad, bien que fait à ces scènes, regardait impatiemment la princesse, car à ce visage contrarié, à ces mains qui tourmentaient son masque de velours, il devinait quelque chose de grave.

— A-t-on de votre maison poussé-il que je m'y rende ce soir? dit-elle sévèrement à Abul-Ziad.

— Ma maison est toujours à la disposition de Votre Seigneurie, répondit l'orfèvre en pâlissant.

— Je vous demande si je puis être certaine de n'y trouver aucun obstacle.

— Jamais Votre Seigneurie n'y en a trouvé.

— Et cependant, à diverses reprises, le roi a cru entendre des rires de femmes, des cris de joueurs. Dans d'autres occasions, peu m'importait.... Mais ce soir, il pourrait arriver des choses....

— Votre Seigneurie peut faire tout ce qui lui convient.... et en tout cas, sonora vos ordres sont pour moi des lois.

— Vous venez de chez vous?

— Oui, senora.

— Et vous n'y avez laissé personne.... personne ne s'est fait annoncer?

— Non, senora.

— Alors partez.... et attendez-moi sous une heure; si je vois de la lumière au travers des volets, ce sera le signal que vous êtes seul. Si par hasard le roi était venu, vous ne mettrez pas de lumière.

— Votre Seigneurie viendra seule, si tard, par cette nuit obscure?

— Ne vous inquiétez pas.... partez.

Après ces mots, dona Ana fit glisser le tableau et disparut derrière la porte.

Abul-Ziad demeura muet et immobile, comme quelqu'un qui se voit en face d'un danger imminent.

— Oh! maudites soient les femmes, en y comprenant Eve et Fatima la sainte! s'écria-t-il enfin. Satan les a créées pour le fléau du genre humain.

Mais comme l'affaire était irrémédiable, il fallut bien se résigner; une fois libre, il s'empressa de descendre et de quitter la maison, et il se proposait à regagner à grands pas sa demeure, quand un nouvel obstacle l'arrêta. Martin, qui attendait dans la rue, jurait et blasphémait, et qui s'occupait [illegible] à jeter des pierres [illegible] de Joseph.

— Peut-on voir [illegible] Abul-Ziad, que cette vieille a juré d'épuiser ma patience?

— Comment! on ne vous a pas ouvert?

— Non, malgré les coups que j'ai donnés à la porte et les pierres que j'ai jetées aux fenêtres.

— Attendez, dit Abul-Ziad, et il siffla à la manière accoutumée.

Une lucarne s'ouvrit.

— Vous êtes encore ici? dit Josepha d'un ton de mauvaise humeur.

— Non-seulement moi, qui m'en vais, répondit Abul-Ziad, mais un hidalgo qui désire vous voir.

— Eh bien! cet hidalgo s'en passera, répondit-elle.

— N'est-ce pas à la veuve d'Anton Gil que j'ai l'honneur de parler? dit Martin, intervenant dans la conversation.

On ne répondit pas.

— Si c'est vous, poursuivit Martin, sachez que je vous apporte des nouvelles de votre fils, Martin Gil.

Après ces mots, la lucarne se referma et des pas précipités se firent entendre dans l'escalier.

— On vient vous ouvrir.... adieu, dit Abul-Ziad; demain vous me trouverez toute la journée dans la rue de Santa Cruz.

Et sans attendre de réponse [illegible] l'orfèvre prit son [illegible] repris en [illegible] à l'hôtellerie de la Cruz [illegible] quelques heures après [illegible].

En passant dans une des rues débouchant sur la place il lui sembla voir un homme en sentinelle [illegible] le fit frapper à la porte avec un tremblement nerveux.

Ce furent ces coups qu'entendirent le roi et Elvire, comme nous l'avons dit à la fin du chapitre précédent.

La porte s'ouvrit, et le joaillier regarda fixement la jeune fille, comme s'il eût voulu lire dans ses yeux; mais il n'y vit que l'expression agréable qu'elle conservait de l'étrange scène qui venait de se passer entre elle et le roi.

— Quelle nuit! quelle nuit! et quel malheur pour moi! Est-il venu quelqu'un pendant mon absence?

— Non.... Attendiez-vous de la compagnie?

— Hum; cela pourrait bien être.... Faites-moi le plaisir de laisser cette lanterne à un endroit où le vent ne puisse l'éteindre.

— Comme vous voudrez, dit Elvire, en mettant la lumière dans un coin.

— Prenez mon manteau, dit Abul-Ziad, vous ne connaissez pas l'escalier.

— Oh! senor Nicodemus, dit Elvire, comme vous êtes mouillé.

— Et je vous le dois, ainsi qu'à votre souper.... Mais enfin.... n'en parlons plus.... c'est une preuve de plus de mon désir de vous être agréable.

Au fur et à mesure qu'Elvire montait l'escalier, le joaillier retombait sous le charme, et il oubliait toutes ses tribulations, excepté la pensée que, dans quelques instants, la princesse d'Eboli allait venir.

Elvire s'assit sur l'estrade et Abul-Ziad lui prit la main; à ce contact un sentiment de dégoût pénétra dans tous ses membres, elle crut sentir le contact d'une bête venimeuse.

— Que me voulez-vous? dit-elle presque avec colère.... laissez-moi seule, j'ai besoin de repos.

— Je voulais seulement vous dire que le souper était prêt, dit sèchement Abul-Ziad.

— Il n'était pas besoin pour cela de vous familiariser avec moi jusqu'au point de me prendre la main.

— Oh! exclama l'orfèvre en ouvrant une énorme bouche.

— Certainement.... je n'ai plus faim, et vous ferez bien d'emporter votre souper et de me débarrasser de votre personne. J'ai envie de dormir et je vais me coucher.

— Et moi, je vous dis que je n'ai pas d'ordres à recevoir d'une fille que j'ai recueillie chez moi par charité.

— Et moi, je vous apprendrai, qui que je sois, le cas que je fais de vous.

Ces paroles, dans la situation où se trouvait Abul-Ziad, lui firent l'effet d'une révélation.

Cette femme, venue chez lui d'une manière si étrange, n'aurait-elle pas été envoyée par les Maures pour surveiller la conduite de leur agent à la cour? Abul-Ziad frémit à cette pensée et l'admit aussitôt.

— Mais vous devez vous rappeler, dit-il, les obstacles qui s'opposent à ce que vous restiez ici.

— Vous ne voulez pas vous compromettre et vous faites fort bien; ce serait, en effet, chose terrible si la princesse d'Eboli et le senor Antonio Perez se voyaient chassés de leur joli nid par moi.... une étrangère! Mais je vous l'ai dit, je suis capricieuse, et une particularité de ces caprices, c'est que les difficultés ne font que les accroître.... Ainsi donc, je resterai ici, de gré ou de force....

— Mais, senora, répondit Abul-Ziad effrayé et n'osant pas démentir ce qui concernait dona Ana et Perez, considérez ma position: quel intérêt avez-vous à me compromettre?

— Aucun autre que celui de vous châtier de votre insolente témérité.

— Mais si celui que j'attends était un homme et non une femme?

— Dans ce cas, peu importe que vous le receviez ici, ou dans votre boutique ou n'importe où.... et.... qui attendez-vous? est-ce le secrétaire de don Juan d'Autriche, ou celui du roi? le majordome du senor Antonio Perez ou celui de S. M. Philippe II?

Abul-Ziad se leva, pâle et défait, comme s'il eût été en présence du spectre de la conscience.

— Je ne vous ai rien dit, senora, et cependant vous savez des choses certaines et que je ne puis nier. Vous arrivez de Grenade, et une seule personne peut vous avoir révélé les secrets que vous connaissez; si cette personne, que j'aime et que je respecte, se défie de ma loyauté et vous a déléguée près de moi, ma maison est la vôtre, je suis à vos ordres, comme ma vie lui appartient tout entière; mais avant de me condamner, jugez-moi, et ne me condamnez pas avant de m'entendre.

Elvire éprouvait une jouissance à dominer les autres; Abul-Ziad tremblait à ses pieds, et comme elle se doutait que le roi écoutait derrière le vitrage de l'alcôve, elle se complaisait à compliquer le cercle de mystère dont elle était entourée.

A ce moment on frappa fortement à la porte. Abul-Ziad frémit et lança un regard suppliant à la jeune femme.

— Voyez qui c'est! dit-elle.

Abul-Ziad ouvrit doucement une porte du balcon et regarda dans la rue.

— Ouvrez.... dit de la rue une voix impérieuse.

L'orfèvre referma le balcon et fit à Elvire le geste suppliant d'un esclave à son maître.

— C'est le senor Antonio Perez, dit-il.

— Ouvrez-lui.

— Et vous?

— Ne dites-vous pas que, dans cette alcôve, il y a une porte de sortie?

— Oui.

— Eh bien!.... voilà tout ce que je puis faire pour vous.

Et se levant, elle démarra sur la porte vitrée, qui se referma derrière elle.

La mante d'Elvire, ou plutôt celle de Josepha, resta oubliée sur l'estrade, comme sur la table le panier et la bouteille qu'Abul-Ziad y avait déposés un moment auparavant, quand on ouvrit au senor Antonio Perez, avec le [illegible] comme d'habitude vêtu [illegible] mais sur son visage se lisait [illegible] tristesse, qui s'accordait [illegible] visage livide du Maître.

— Personne n'est venu me demander? [illegible] l'entrée.

— Non, senor.

— Vous n'avez pas reçu d'avis?

Abul-Ziad savait qu'on l'écoutait et il ne répondit pas.

— Je vous demande si vous n'avez pas reçu un avis de la princesse?

— Ah! si.... senor.... répondit Abul-Ziad, en jetant un suprême regard du côté de l'alcôve.

— Et quand viendra-t-elle?

— Je l'attends, senor.

— Vous avez l'air d'un pigeon effrayé, maître Nicodemus; y a-t-il donc du nouveau?

— Non, senor.

— Alors, par la mort diable! répondez avec franchise: à quelle heure la princesse doit-elle venir?

— Dans deux heures, senor.

— Dans deux heures.... dit Perez en tirant de son gousset une magnifique montre, présent du duc de Guise, alors elle ne peut tarder, il est huit heures moins un quart.

— A propos, dit Perez, qui semblait vouloir distraire son esprit par une conversation quelconque, avez-vous terminé la croix de diamants et les agrafes pour la princesse?

— Tout est terminé, senor.

— Faites-moi le plaisir de me les montrer.

Abul-Ziad alluma la lampe à main et descendit à la boutique; dès en entrant, il vit que le tiroir de la table était ouvert, et une subite pensée envahit son esprit; il comprit d'où venait la révélation d'Elvire.

— Ah! dit-il en se frappant le front et souriant d'un air satisfait, c'est bien cela.... cette femme a visité toute ma maison pendant mon absence.... et dans mon livre de correspondance, elle a puisé tout ce qu'elle m'a dit.... Je n'ai été qu'un sot, mais il y a encore un remède, et je vous jure, friponne, que quand nous serons seuls, nous nous comprendrons à merveille.

Il ferma le tiroir, mit soigneusement la clef dans sa poche, dont il retira une autre petite clef, avec laquelle il ouvrit l'une des armoires.

Un torrent de lumières sortit du fond de cette armoire, aux rayons de la lampe, lumières produites par l'éclat des diamants fixés à de petits clous d'or, sur un fond de soie bleue, derrière une seconde porte de cristal, avec un goût et une symétrie admirables.

L'orfèvre prit une petite boîte, referma les doubles portes de l'armoire, serra la clef et remonta trouver Antonio Perez, bien plus tranquille qu'avant d'être descendu.

Le secrétaire d'Etat se promenait de long en large, en frisant sa moustache comme un homme plongé dans ses réflexions.

En entendant les pas d'Abul-Ziad, il se redressa et reprit son air indifférent.

— Voyons.... ces belles choses.... dit-il en allant au-devant de Nicodemus.

Abul-Ziad déposa la lampe sur la table et montra à Perez le petit écrin.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 29 juin 1870.

Le marché monétaire proprement dit n'a pas changé. Dans les rues, les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties, et les billets de commerce, de premier ordre, sans garanties collatérales, sont cotés à 10 à 12 pour cent par an; les billets de second ordre à 1 à 1 1/2 par mois; le papier hypothécaire, à 9 à 10 par an le No 1 et 11 à 12 le No 2.

La banque du Sud a déclaré, aujourd'hui, un dividende semi-annuel de cinq piastres par action (libre de la taxe), et la banque d'Amérique un dividende de quinze pour cent sur le bénéfice net des six derniers mois. Le dividende de la seconde de ces institutions sera payé (libre de la taxe) le deuxième lundi de juillet.

L'or a ouvert à 111 à 111 1/8 contre 111 1/4 à New York et fermé aux taux d'ouverture contre 111 3/8. Les transactions embrassent: $2000 et $3000 à 111, $3000 et 7000 à 111 1/8, $5000 à 111 1/4, $20,000 à 111 3/8.—Rien dans l'argent. Les demi-piastres américaines sont cotées nominalement à 107 à 107 1/2, et les piastres mexicaines à 3 à — de prime sur l'or.

Le change étranger a encore été assez recherché. Les opérations de sterling comprennent 30,000 livres, dont 1000 commerciales à 120 3/4, 5,000 en change de commerce à—, 10,000 clear à 121 à 121 1/2, 8,000 connaissement et clear à 121 3/4 à 121 1/2.—Dans le change sur France, 25,000 francs, en change de commerce, à 4 71 1/4.—Le sterling peut être coté maintenant à 120 1/2 à 121 le bon connaissement à commerce, [illegible] No 1 et clear à — à 123 le change de banque: le change sur France, à 4 72 1/2 à 4 71 1/4 le premier et — à 4 67 1/2 le second.

Le change américain a été irrégulier et légèrement faible. Les banques ont tiré sur New-York à 1/8, 3/16 et 1/4 de prime pour les petites sommes. Les transactions sont: $10,000 de banque, à vue, sur New-York, à 1/8 de prime, $10,000 en change de commerce, au pair, $7000 à 1/16 d'escompte, $5000 à 1/8 et $15,000 à vue, sur Boston, sans grâce, au même taux.

100 et 100 des Abattoirs Crescent City se sont vendues à $22 75, 50 à $22 50 (revendues) à $22 25; 100 et 125 de la Compagnie de levées de la vallée du Mississippi à 67; 200 du Chemin de fer de Jackson à $6 37 1/2; 200 à $6 62 1/2; 500 du Canal de l'Ile aux [illegible] à 80 cents.

[illegible] de mandats de la Police Métropolitaine ont changé de mains à $5 $4, $2000 [illegible] même taux et — à [illegible] Les courtiers ont acheté les mandats de l'Etat à 83 à [illegible] les nouveaux, 84 à [illegible] les anciens et [illegible] métropolitains; ils ont vendu les premiers à 87 les nouveaux, 85 1/2 à [illegible] les anciens et [illegible] à [illegible] 1/2 les métropolitains.

On n'a [illegible] de la ville. Les courtiers ont offert [illegible] acheter les petites coupures de 20 et de vendre à 15 à [illegible].

Bureau d'Echange et de Change de Bruno & Warner, No. 146, rue Gravier, près St-Charles.

Or étranger.	Valeur en or des E.-U.
Souverains Victoria	[illegible]
Do	[illegible]
Billets de la Banque d'Angleterre	[illegible]
Pièces de 20 francs	[illegible]
Billets de la Banque de France en francs	[illegible]
Thaler	[illegible]
Thaler prussien	[illegible]
X Guilders Holl.	[illegible]
Kronen	[illegible]
Ducats	[illegible]
Doublons d'Espagne	[illegible]
Do patriotes	[illegible]
Argent étranger.	
Argent anglais	[illegible]
Do français	[illegible]
Piastres mexicaines	[illegible]
Do espagnoles	[illegible]
Couronnes françaises	[illegible]
Do allemandes	[illegible]
Thaler	[illegible]
Thaler prussien papier	[illegible]
Guilders	[illegible]
Spezie	[illegible]
Argent espagnol, par once	[illegible]

LA MOITIÉ D'UN ŒIL.—Le *Louisiana Democrat* dit: "Nous prénommons que quiconque possède la moitié d'un œil peut apprendre, en 5 ou 6 heures, à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 Canal.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Mercredi soir, 29 juin 1870

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 4000 balles prises à des prix plus faciles, les grades les plus élevés ayant montré une baisse de ¼ à ⅜ c, et les basses qualités de ⅛ à ¼ c. Nous cotons actuellement: ordinary à 14¼ à 15 ¾ c. good ordinary à 16¾ à 17¼, low middling 17¾ à 18, middling à 19 et strict middling 19¼ à 19½ c.

Les télégrammes de New York, ont accusé une baisse de ¼ c des cotes d'hier soir, mais la décroissance des taux dominants—dit à la clôture des affaires—a été de ¾. Ce qui, joint à une baisse à Liverpool de 1/16 d a exercé une influence marquée sur les opérations, et les facteurs ont non seulement consenti à accepter des prix qu'ils avaient déjà repoussés, mais dans quelques cas ils se sont soumis à une baisse plus forte encore, 16¾ à 17 c ayant été pris pour du good ordinary et du strict good ordinary, 17¼ pour du low middling et 18¾ pour du middling. Quelques autorités ont coté sur cette base, mais d'autres qui avaient opéré librement ont porté le good ordinary à 16¾ à 17¼ et le low middling à 17¾ à 18. La demande de bas grades—spécialement s'ils sont de coton mélangé, taché ou plein de poussière—est si peu de chose, que si ce même coton était pressé sur le marché, il ne commanderait pas les cotes. D'un autre côté les cotons propres et blancs sont comparativement fermes, et si la marchandise était du bon courant elle commanderait occasionnellement une fraction au-dessus des hauts chiffres de l'échelle.

Les exportations d'aujourd'hui ont eu lieu pour Liverpool.

Recettes, proprement dites, depuis vendredi soir 3124 balles, contre 2515 durant le même laps de temps la semaine dernière et 736 l'an dernier, et depuis le 1er septembre 1111800 balles contre 729,448 l'an dernier abstraction faite de 9113 balles supplémentaires.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal.		770
Arriv. dep. le dern. état	650	
Arrivé précédemm.	1182986	1183636
		1183706
Expédié aujourd'hui	3560	
Expédié précédemment	1110152	1113712
Stock en mains et à bord		69994

SUCRE ET MÉLASSE—Il a été reçu ce matin 81 bts de sucre; et point de mélasse. Le marché continue à être calme, mais ferme. Environ 50 boucauts de sucre ont changé de mains. Nous cotons le sucre inférieur à 8 c, commun 9 à 10 cents, fair à good fair 10¼ à 10¾ c, fully fair 11 à 11¼ c, prime 11¾ à 11¾ c, choix 11¾ à 12 c, jaune clarifié 13 à 13½ c, blanc 12¼ à 13 c.

Mélasse inférieure 25 à 35 c, fermentée 60 à 75 c, mélasse recuite des raffineries de la ville 50 à 75 c, golden syrup 21.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers R. E. Lee de Louisville, de St Mary Alice et des barges de St-Louis, sont arrivés ici depuis notre dernier rapport.

FARINE—Le marché est calme et les affaires ne s'y font que par placements. La fine est cotée à $4 à 5 25, la superfine 5 50 à $5 62½, double extra $5 87½, triple extra à $6 25, extra de choix $6 50 à $7, extra pour famille $7 50 à 8 50 le baril.

Les ventes principales d'aujourd'hui se sont bornées à 700 barils dont 100 de superfine à $5 50, 100 de simple extra à $5 75, 150 de triple extra à $6, 300 d'extra de choix à $6 75 le baril.

MAIS—La demande de maïs est bonne et les prix offerts sont les prix antérieurs.—Ventes aujourd'hui de 5000 sacs dont 500 et 1000 de mélangé à 99 c, 200 et 1000 de jaune à $1, 100 de mélangé à $1, 175 de blanc mélangé à $1 05, 200 et 500 de blanc à $1 10, 200 de blanc à $1 12½ la boisseau.

AVOINE—Le marché est calme et les prix de l'article plus faibles. Ventes de 1600 sacs, dont 150 et 150 d'ordinaire à 62 c, 400 à 62 c, 125 de l'Illinois et de St Louis à 63 c, 256 de Galena à 63½ c 150 de choix de Galena à 64 c le boisseau.

SON—La demande de son est bonne. Ventes aujourd'hui de 2200 sacs dont 400, 300 et 700 sacs à $1 et 800 à $1 02½ le cent livres.

FOIN—Le foin fléchit. Ventes de 150 balles d'ordinaire de l'Ouest à $18, 100 de fair à $21 50 et 300 de choix à $25 la tonne.

PORC—200 barils de mess, mis en barils ou été se sont vendus à des conditions privées, et 40 barils de bon mess, en deux lots, à $31 25 le baril. Le mess est coté à à $31 25 à 31 50. Le détail se fait à $32 50 à $33 le baril.

BACON—Un lot de 10 barriques de côtés désossés se sont vendues à 18¾ c la livre, les épaules sont cotées à 14 à 14¼ c, les côtes clear ribbed 17¾ à 17¾ c, les plats côtés désossés 18¼ à 18½ c, jambons curés au sucre 22 à 23 c. la livre.

SAINDOUX—20 tierçons de saindoux raffiné ont été vendus à 16¾ c la livre; 150 barillets ont changé de mains à 18¼ cents la livre.

VIANDE SALÉE A SEC—Les épaules sont cotées à 13¼ à 13¾ c la livre.

BREAKFAST BACON—Le bacon ribbed de l'Ouest se vend 17¾ à 18 c; de désossé 19 ¾ à 20 c, do du Nord 20 c la livre.

PROVISIONS NAVALES—Il se fait quelques demandes de résine pâle, mais les bas grades sont délaissés. Nous cotons le No 2 à $3 à $3 10, le No 1 $3 25 à $3 75 et la pâle à $4 à 4 50 le baril. L'esprit de térébenthine abonde et est offert à 38 40 c le gallon.

RIZ—Le stock de riz de la Louisiane est faible et la demande de l'article est locale et est bornée à des prix pleins. Nous cotons la qualité de choix 9 à 9¼ c, le prime à bon 8 à 8¼ c l'ordinaire à bon do 6¾ à 7¼ c, inférieur 5 à 6¼ c la livre.

BEURRE—La demande de beurre est meilleure et porte sur les bonnes qualités, mais l'inférieur est presque invendable.—Nous cotons la qualité de choix de l'Ouest 28 à 36 c, Goshen 33 à 36 la livre.

SUIF—Le stock de suif du Texas est plus fort et les prix de l'article sont plus faciles. Le suif de rendement prime est coté à 10 c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1870.

Arrivés, hier—222 bœufs du Texas, 404 veaux et veaux d'un an, 150 moutons.

Vendu—207 bœufs du Texas, 345 veaux et veaux d'un an, 25 cochons, 371 moutons.

A vendre—795 bœufs du Texas, 775 veaux et veaux d'un an, 160 cochons, 40 moutons et 2 vaches à lait.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, 1re qlt., p. liv. nette	14	à	15
Bœufs du Texas, choix, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 2e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 3e qlt., par tête	14 00	à	16 00
Cochons par liv., gr.			12
Cochons (Stock) par tête gr.	7 00	à	9 00
Moutons 1re qlt., par tête	4 00	à	5 00
Moutons 2e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Moutons 3me qlt., par tête	2 00	à	3 00
Vaches à lait, de choix, par tête	80 00	à	100 00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	30 00	à	60 00
Vaches du Texas, avec veaux par livre			
Veaux, par tête	7 00	à	12 00
Gros veaux, par tête	7 00	à	12 00
Chèvres par tête	1 50	à	4 00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Jeudi matin, 30 juin 1870

La journée d'hier a été, pour les habitués de la Levée, d'une chaleur accablante. Il y a eu, peu d'affaires, et, par conséquent, peu de mouvement.

Sont arrivés, hier: le Grand Era, de Vicksburg, et le Hunter, de la côte d'en bas.

Sont partis: le Myrtle, pour la côte d'en bas; le Right Way, pour le Bayou Lafourche; le St John, pour Baton-Rouge; le Tahlequah, pour la Rivière Ouachita.

Parmi les départs réguliers d'aujourd'hui, nous signalerons le Hunter, capt. A.F. Janfreau, assisté de John Taylor; ce bateau fait deux voyages par semaine jusqu'au fort Jackson, paroisse Plaquemine, partant de la Nile-Orléans tous les jeudis et lundis matin, à 10 heures.

Parmi les départs de demain nous mentionnerons le Henry Tete, pour le Bayou Sara à la place du W. S. Pike. Le Bart Able laissé pour Bayou Sara.

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ—Le nœud gordien est tranché, par la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle.

Médicaments.

Remèdes du Dr Richau

N'employez que ces remèdes et vous ferez économie de temps et d'argent; vous recouvrerez la santé.

$1,000 de récompense à quiconque constatera un insuccès dans un cas quelconque.

LE BAUME No 1 DU DR. RICHAU guérit les ulcères, des maux de gorge et de bouche, des maux d'yeux, des maladies de la peau et du cuir chevelu, des scrofules, etc. Il chasse le mercure du sang, qu'il purifie.

LE BAUME No 2 DU DR RICHAU guérit des affections mercurielles et des rhumatismes.—Prix de l'un ou de l'autre, $5 la bouteille, ou de deux bouteilles pour $9.

L'ANTIDOTE DU DR. RICHAU guérit radicalement en toutes les affections des voies urinaires. Prix $3 la bouteille.

L'ÉLIXIR D'AMOUR DU DR. RICHAU guérit radicalement des faiblesses des nerfs et des débilités générales chez les jeunes personnes et chez les vieillards.

Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9.

Les remèdes sont expédiés aussitôt que le prix en est reçu. Il n'y a de véritables que ceux contenant des bouteilles sur lesquelles sont soufflés les mots "DR. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D.B. RICHARDS, seul propriétaire." S'adresser à D. B. RICHARDS, No. 228 Varick St. N. Y.

Agent à la Nile-Orléans, JOHN FLEMMING, au coin des rues Magazine et Natchez.

23 juin—1 an 1f2

DIPLOME D'HONNEUR décerné à la Grande Exposition d'Altona, en 1869.

Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN
AROMATIC BITTER
CORDIAL
—ET—
Amer Toni-Aromatique

PRÉPARÉ PAR
A. A. PEYCHAUD.

CES deux Amers, le premier à prendre par mélange avec quelque boisson, et le second tout préparé à prendre pur, sont ceux de tous les amers connus qui donnent avec les deux seulement ... [illegible] ... l'arôme ne sauraient être surpassés, ont été reconnus par les premiers juges de ce genre comme les meilleurs de la création ... [illegible] ... et de l'appétit ... [illegible] ... Débilité générale, etc. [illegible]

N. B. L'American Bitter peut se préparer pur et l'on veut; il n'est pas seulement un amer qui semble fait en le prenant provient de l'amertume et l'arôme plus prononcés mais en même temps infiniment agréable. Dans les principaux Hôtels, Clubs, Cafés, etc., ces deux Amers sont devenus d'un usage presque général.

A vendre par
E. MONTEUSE, Droguiste,
Coin Chartres et Bienville

Et par les principaux droguistes et marchands de groceries. 27 mars—1an Dim Mer Vend

Bandages Herniaires et Bandages.

Les premiers prix suivants ont été décernés à

H. SPILLMANN,

FABRICANT,
Au No. 82 de la rue Baronne, N. O.,
A la Quatrième Foire (1870) de l'Etat de la Louisiane.

DIPLOME POUR

Le meilleur et le plus agréable bandage herniaire pour les deux sexes.
Le meilleur bandage d'enfants,
Le meilleur bandage ombilical,
Le meilleur bandage d'épaules,
Le meilleur assortiment de bandages herniaires,
Diplôme pour la meilleure exposition d'objets orthopédiques.

H. SPILLMANN.

Inventeur et propriétaire de la patente des bandages herniaires sans ressorts.

Venez les examiner avant d'en acheter ailleurs. Les ordres sont promptement exécutés. 1er sept—1an

Le Dr. J. BRADFIELD,
"Female Regulator"
Le Meilleur Ami
DES FEMMES,

Amène les menstrues, guérit des rhumatismes et de la névralgie du dos et des matrices, des menstrues douloureuses, des maux de TETE, des douleurs au DOS et à l'AINE, arrête la menorragie, guérit des fleurs blanches et du relâchement de la matrice.

La guérison est aussi certaine que l'effet de la quinine dans les fièvres en frisson.

Les dames peuvent se guérir sans faire connaître leurs maladies à qui que ce soit et mettre ainsi à l'abri leur dignité et leur modestie.

Les meilleurs médecins le recommandent.

L'imprimé qui enveloppe la bouteille donne au lecteur l'histoire de ces maladies, les certificats de cures merveilleuses et la manière de se servir du remède.

Fabriqué et à vendre par
BRADFIELD & CO. à Atlanta, en Georgie.
Prix .... $1 50 la bouteille
A vendre par WHEELOCK, FINLEY & CO.
E. J. HART & CO.
HALL, LYONS & CO.
Et au dépôt de médicaments patentés de
23 jan—1an FLEMING.

Le Remède Indien des Montagnes Rocheuses, du
Dr. IDAHOE.

LE REMÈDE INDIEN DES MONTAGNES ROCHEUSES, du DR. IDAHOE, guérit infailliblement des maladies de la peau, des rhumatismes, des cancers, des plaies, des ulcères, de la lèpre, de la gale, des maladies de l'épine dorsale, des maladies vénériennes, des maux de tête, des maux de dents, des brûlures, des foulures, des échauboulures, etc.

IL N'Y A RIEN DE COMPARABLE

pour la chevelure, qu'il embellit et à laquelle il rend sa couleur primitive, pour les peaux mortes, etc. Il prévient la calvitie et empêche les cheveux de tomber.

Pour les Hémorroïdes, les Cors et les Oignons:

L'Onguent Indien, du Dr IDAHOE, est le spécifique par excellence pour les hémorroïdes; il calme l'inflammation, et le malade est soulagé immédiatement. Il est tout aussi efficace pour les cors et les oignons, qu'il amollit, après quelques applications.

A vendre par tous les pharmaciens et au dépôt de médicaments patentés de Fleming, au coin des rues Magazine et Natchez.

Bureau général aux No 34 de la rue St-Charles Nile-Orléans, Lne., et au bureau de A. Bouchard ... Pour les certificats, voir notre brochure.

23 mars—1an

Tout le Monde en prend.

AMERS DE BRADY, pour les Familles.

Le meilleur Tonique du monde,

QUI a remporté le premier prix aux Foires de la Louisiane, du Kentucky, de l'Indiana, du Missouri, de l'Alabama, etc. A vendre par
16 sept—1an J. B. VANHORN & CO.

ENTREPOT DE RIZ,
A la Nouvelle-Orléans.

A. MAUREAU,

43............Rue Peters............43

[illegible]

DOUANE [illegible]

TOUJOURS en magasin, un GRAND CHOIX DE RIZ.

Ordres promptement remplis.
1 fév—1an

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD.............Président

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20.000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE 1.

Tirage, le SAMEDI, 16 juill. 1870, à la Nile-Orléans.
HOWARD, SIMMONS & Co..........Contracteurs

—PLAN—

20.000 billets—Prix du billet: $20 seulement

[illegible — liste des lots]

Billets entiers: $20—coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à
CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nile-Orléans.
Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.
Samapr—

Dépôt du Moulin "Eagle"
à égréner le coton et Dépôt de
Machines,

—DE—

WILLIAM L. CUSHING,

Au coin des rues St-Charles et Union, près l'Hôtel St-Charles.

DÉPOT DE MACHINES DU SUD.

DE LANE & BODLEY,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union.

L'AGENCE du Sud de ces célèbres machines à scie et moulins de LANE & BODLEY, de Cincinnati, et au No 61 de la rue St-Charles, Nile-Orléans, magasin de W. L. CUSHING qui en a un grand stock qu'il offre aux prix de fabrique. [illegible] prix sont bien au dessous de ceux du tout autre établissement, et la maison est disposée à envoyer sur le marché du sud que des machines de premier ordre et garanties.

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A LATTES ET A BARDEAUX, POULIES, MACHINES A ROUES, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS ET TOUTE ESPÈCE DE MACHINES FABRIQUÉES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les circulaires détaillées des travaux complets, s'adresser à W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nile-Orléans.

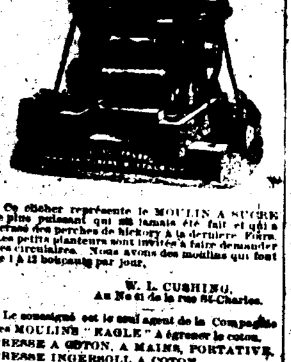

Ce cliché représente le MOULIN A SUCRE le plus puissant qui ait jamais été fait et qui a obtenu des premiers de Hickory à la dernière Foire. Les petits planteurs sont invités à faire demander des circulaires. Nous avons des moulins qui font de 1 à 12 boucauts par jour.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

Le soussigné est le seul agent de la Compagnie des MOULINS "EAGLE" à égréner le coton,
PRESSE A COTON, A MAINS, PORTATIVE,
PRESSE INGERSOLL A COTON,
PRESSE A COTON, PERFECTIONNÉE, DE NOYES,
PRESSE A COTON ALBERTSON,
PRESSEUR PATENTÉ DE NOYES,
PRESSE A COTON, PATENTÉE, DE HARVIS A COTON, NEWELL, AMÉLIORÉE, DE STEDMAN,
MOULINS A MAIS, QUEEN OF THE SOUTH, DE STRAUB,
MACHINES A FAUCHER, DE WALTER A WOOD,
Moulins à sucre Prize, Samson, Volcans, Hercule, Favorite, Leviathan, Mammouth et Planteur, de J. L. Squire & Bro,
ÉVAPORATEURS AMÉRICAINS,
MOULINS EAGLE A SUCRE,
MOULINS A SUCRE, SOUTHERN, de Louisville,
ÉVAPORATEURS DE SCANTLIN,
LES SCIERIES, MACHINES ET BOUILLOIRES PORTATIVES, des Fonderies d'Ames,
MACHINES A DÉCORTIQUER, perfectionnées, de Stedman & Co.
MACHINES à briller et à douves de Stedman & Co.
LES CÉLÈBRES SCIES à dents insérées de E. Hoe & Co.
MACHINES A JAUGER à vapeur, Utica.
MOULINS A MAIS, Newportell, patentés, de Selbyarger.
MACHINES A COUDRE, de Florence.
MACHINES A BATTRE, de Joe & Shoemaker, qui ont obtenu la médaille d'or.
MACHINES A BARDEAUX et à douves, de Fuller & Ford.

Toutes ces machines sont reçues en consignation et se vendent, pour le compte des fabricants, à leur plus bas prix.

Ces établissements ne font que des machines de premier ordre qu'ils garantissent sous tous les rapports.

WILLIAM L. CUSHING,
Au No. 61 de la rue St Charles, coin Union, à deux portes au sud de l'hôtel St. Charles.

MACHINES "EAGLE", perfectionnés, à égrener le coton.

La grande demande de l'année dernière a épuisé le stock, et plus de deux cents clients n'ont pu être servis.

La Compagnie, afin de prévenir les désappointements, a augmenté le nombre de ses ouvriers et aura toujours un grand nombre de ces machines à son dépôt de la Nile-Orléans. Les planteurs peuvent être assurés que toutes leurs commandes seront remplies en s'adressant à W. L. CUSHING, No 61 de la rue St-Charles, Nile-Orléans. Le prix est fixé, pour la saison de 1870, à 4 $ la scie.

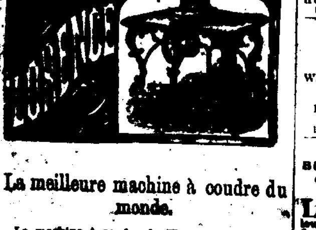

La meilleure machine à coudre du monde.

La machine à coudre de Florence est la meilleure qui ait jamais été faite. Tous les acheteurs en sont charmés. Elle a remporté le premier prix à Paris.

C'est la seule qui fasse quatre points distincts. Elle fait le même point que la machine de Wheeler & Wilson et quatre autres. Elle n'a pas de ressorts qui se dérangent. On a vendu 27,000 de ces machines, l'année dernière en France. Venez les voir au No 6 de la rue de Chartres. C'est la seule machine de premier ordre qui se vende dans le quartier français de la Nile-Orléans.

Dépôt, pour la vente en gros, au No 61 de la rue St-Charles. W. L. CUSHING, agent.

On demande des agents dans tout le Sud.

VIS NEWELL A COTON, DE STEDMAN.

Ce sont les meilleures pour les grands planteurs. Elles durent toute la vie d'un homme et on en a toujours été satisfait. Les prix en ont été réduits de beaucoup. La Foire leur a décerné le premier prix. On demande des agents.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, Nile-Orléans.

PRESSE A COTON "EAGLE" D'INGERSOLL.

Inventées par le Gen. P. C. INGERSOLL, inventeur de la Presse à Coton. Notre Foire d'Etat lui a décerné le premier prix. Pour les circulaires, s'adresser à

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, Nile-Orléans.

PRESSES A COTON D'INGERSOLL.

On en a réduit les prix, car il y en a plus de 4,000 employées dans le pays, et on en est parfaitement satisfait. A vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, coin Union.

MACHINES ET BOUILLOIRES DE LANE & BODLEY.

Machines à vapeur et Moulins à scies, de toutes les grandeurs, à l'agence du Sud de

LANE & BODLEY,
No 61 de la rue St Charles.
W. L. CUSHING,
Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY A TRAVAILLER LE BOIS.

Machines de toute espèce, à l'agence du Sud, de Lane & Bodley, No 61 de la rue St-Charles.

W. L. CUSHING,
Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY, AU PRIX DE CINCINNATI.

Toutes les machines de cette fabrique seront les mêmes à la Nile-Orléans que à Cincinnati—on y ajoutera le prix du fret et de l'assurance.

W. L. CUSHING,
Seul agent de Lane & Bodley.
Au No 61 de la rue St-Charles.

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,
COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,
20 fév—1 an 16 & 18.........ST-LOUIS STREET.........16 & 18

INSTITUTIONS.

Institution de Jeunes Demoiselles sous la direction de
Mme FORTIER,
Ancienne Institution BAQUIN.
CHEMIN DU BAYOU..........
Près Claiborne.
26 mai—1 an

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Ancienne Séminaire de l'Etat de la Louisiane.)
BATON ROUGE, LOUISIANE,
FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ETAT

Neuvième Session.

MAINTENANT en progrès, fermera le dernier mercredi de juin 1870. La prochaine session s'ouvrira le premier lundi de septembre et continuera pendant dix mois.

Le Bureau Académique

se compose de professeurs de haut mérite dans toutes les branches de la Science et de la Littérature, telles qu'elles sont enseignées dans les principaux Collèges ou Universités.

Cours des Etudes.

Comprenant un département académique et préparatoire, y compris un cours de Littérature ou Scientifique au choix; d'une école spéciale de Génie et de Commerce.

Librairie, Appareils ou Cabinets.

Bien choisis et de valeur. Les Cabinets de Minéralogie et de Géologie, les plus grands et les plus complets du sud, embrassant les immenses collections de feu Col. Walles, du Mississippi, et les Cartes de Topographie, de Géologie et de Botanique de la Louisiane.

Admission

Est accordée aux Cadets n'ayant pas moins de quinze ans, et sachant l'Arithmétique, la Grammaire Anglaise et la Géographie.

Dépenses

Pour tout excepté le linge, pour dix mois, $300 payable d'avance, la balance le 1er février, par une traite à vue de 10 jours à peu près. Les payements pourront être faits par la Banque du Canal ou des [illegible].

On reçoit les Cadets pendant la session, mais leurs dépenses seront comptées qu'à partir de la date de leur entrée.

Discipline.

Militaire avec exercice tous les jours. Une batterie de quatre canons leur permet d'apprendre plus facilement l'artillerie. Uniforme des Cadets: habillement gris, que l'on peut se procurer à l'Institution moyennant par habillement.

Pour plus d'informations, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant,
Baton Rouge, La.

1er mai 1870

Office de l'Université, à la Nouvelle-Orléans, chez Swarbrick & Co. 59 rue du Camp.

Jusqu'à l'entière reconstruction du Collège, récemment détruit par le feu, près d'Alexandrie, l'institution est temporairement située à Baton Rouge, à l'Asile des Sourds et Muets. Le nombre des cadets a augmenté pour un grand nombre d'années et le nombre durant la dernière session était de 170. 27 mai—1an

Entrepôt de Tapis.
E. C. PALMER & Co.,

Aux Nos 93, 95 et 97 de la rue de Camp.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

NOUS avons l'ouverture, dans le courant de cette semaine d'un très grand assortiment de nouveaux articles reçus directement de Liverpool, par le "Castilia" et le "Sorrente". Toutes ces marchandises étrangères sont importées par nous-mêmes. Nous garantissons que nos prix, EN GROS, soit EN DÉTAIL, sont aussi bas que ceux d'aucune autre maison des Etats Unis, et s'ils ne le sont pas, les ventes sont nulles. Nous ne cherchons des articles au Nord avant d'avoir examiné notre stock. NOUS DEMANDONS LA COMPARAISON.

TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, Trois Fils, Ingrain, Laine, Hollande, Vénitiens, Chanvre, etc. DEVANTS DE CHEMINÉES, un magnifique assortiment de toutes les grandeurs et qualités. TOILES CIRÉES, de toutes largeurs, 24 pieds, des fabriques d'Angleterre et d'Ecosse, NATTES—Chine, Coco, Belgique, de toutes les variétés; stores Rideaux, articles de tapissiers, linge de table, nappes, dessous de tables, etc., etc. Assortiment complet, toutes les variétés.

Un mai vend

AYA PANA.

CETTE merveilleuse liqueur, extraite des sucs de la plante du même nom, qui en étaient trop remarqués dans l'hygiène populaire par ses qualités [illegible].

Il n'est [illegible] une liqueur qui puisse être comparée [illegible]

[illegible] dans tous les Etablissements où l'on vend des liqueurs, toute préparation [illegible] la AYA PANA est un spécifique admirable [illegible].

[illegible] comme dans les Amériques l'AYA PANA est généralement employée comme boisson [illegible] du choléra et de la fièvre jaune [illegible] en détail chez les principaux confiseurs.

Et en gros par
DEJAN BROS.,
Seul Agent,
36 rue de la Douane.

Porcelaines de Limoges.

Belles Porcelaines Françaises en détaillage et à vendre en gros par
DEJAN BROS,
2 mai—1an 36 rue de la Douane

JARDIN MAGNOLIA,
AU PONT DU BAYOU,
En face du dépôt des chars de la rue Champs-Elysées.

LE beauté d'un jardin ou les familles respectables puissent venir se récréer, se livrer librement seules, le soussigné, cédant à de nombreuses sollicitations, a consenti à ouvrir le Jardin Magnolia, qu'il a l'intention de rendre le plus beau [illegible].

Le corps de musiciens, qui vient d'arriver d'Europe, y fera entendre de délicieux morceaux à toutes les après-midi. Les plus grands avantages seront offerts aux personnes qui désireront y donner des pique-niques, ou aux sociétés qui désireraient avoir l'usage exclusif de l'endroit pour un ou plusieurs jours.

1 mars—1an GEO. MERZ, Propriétaire.

EXTINCTEUR DU FEU BABCOCK.

CETTE INVENTION, la meilleure protection contre l'incendie,

a remporté une grande victoire dans la dernière expérience faite dans la rue du Canal.

Elle a remporté le PREMIER PRIX, une médaille d'or, médaille d'argent, à la Foire d'Etat du Texas, contre deux concurrents.

DAVID E. BRADLEY, Agent général pour le Sud.
Rue Carondelet, 25, Nile-Orléans.

Pour les circulaires et les demandes d'agences, s'adresser à M. David E. Bradley.

L. A. GUILLOTTE, Agent pour la Nile-Orléans, 25, rue Carondelet.

Assortiment de machines, et produits pour la vente.

5 mai—1an

Bureau de Change et de Monnaie.

BRUNO & WARNER,
146 rue Gravier, près de la rue St-Charles.

PAYENT les prix les plus élevés pour toutes les monnaies en or, argent, lingots et billets américains et étrangers. Achètent et vendent les bons du gouvernement, les actions et les billets de banque, les mandats des villes et de l'Etat. Traites à vue et de change sur New-York et les villes d'Europe, par tous les paquebots. A la commission. [illegible]

J. BONTEMPS,
TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR,
186..............RUE POYDRAS..............186
— Entre les rues —
Carondelet et Baronne.
(Etabli autrefois rue Bourbon.)
4 nov—1an Nouvelle-Orléans.

Glycérole d'Amandes.

CETTE précieuse préparation enlève les boutons, les rousseurs, les taches de coup de soleil, elle assouplit la peau et lui donne une teinte de satin. Ce n'est pas un mélange vulgaire de poudre, de pâte ou de blanc: les principaux ingrédients en sont la glycérine et les amandes douces qui ne sont utilisées avec le plus tendre. Il n'y a rien de meilleur pour faire cesser la démangeaison des échauboulures. Le glycérole d'amandes met la peau à l'abri des maladies de la peau et embellit le teint. Prix, 75 cents la bouteille.

Préparé seulement par J. FREDERICKS, Chimiste.

A vendre dans toutes les pharmacies.
Dépôt général chez
FREDERICKSON & HARTE,
8 mai—1an Au No 129 de la rue du Canal

F. GONTHIER,
— a transporté son —
ÉTABLISSEMENT DE TAILLEUR,
— Au No —
43..........de la rue St. Charles..........43
Vis-à-vis l'Hôtel,

Où il est prêt à recevoir ses anciens clients dont il exécutera les commandes à des prix réduits.
8 nov—1an

V. BIRI,
FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER,
Wagons, Berceaux, Paniers de provision, Paniers à ouvrage, Chaises, Paniers à linge.
IMPORTATEUR DE
Paniers allemands et français, de fantaisie, &c.
Aux Nos 200 et 202 de la rue de Chartres.
10 mai—1an Nile-Orléans.

BUREAU DE PLACEMENT ET D'ÉMIGRATION POUR LES DEUX SEXES.
RUE TOULOUSE No 82.

LES PLANTEURS qui ont besoin de travailleurs peuvent s'adresser à notre bureau avec confiance; le grand nombre d'émigrants que nous recevons journellement nous met à même de remplir les ordres dans le plus bref délai.

Achats, ventes et locations diverses de fonds de Magasins, Restaurants, Cafés, etc.; Recouvrement de fonds.
12 mai—1an S. TOURRE.

Les Sirops de Fruits
MIS EN BOUTEILLES ET PRÉPARÉS PAR
G. W. DUNBAR & Son,

Ont encore remporté le premier prix pour leurs qualités supérieures et leur pureté. Ils sont mis en bouteilles préparés à la fabrique, Nos 10, 12 et 14 de la rue St-Louis et

ASSORTIS D'APRÈS LES COMMANDES.

—Egalement—

Sirops limon, framboises et autres sirops, mis en bouteilles pour le commerce, à des prix réduits. 5 mai—3 m

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,
MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,
Au coin des rues Toulouse et Robertson, VIEUX BASSIN.

De toute préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont fidèles d'une attention particulière. 1a juillet—1 an

BONNIN & ESCUDIER
Sugar Train.
Patenté le 31 juillet 1869.

CE nouveau système d'équipage à faire le sucre, a été [illegible] générale à la dernière Foire de l'Etat, [illegible] par les ordres déjà reçus, est destiné dans un temps très rapproché à remplacer le vieux système par le fait qu'il coûte beaucoup moins pour la construction [illegible] une économie de combustible [illegible] pour cent. Sucre également [illegible].

Agent à la Nouvelle-Orléans, M. B. Auberticlle, No. 10 rue Toulouse, où l'on pourra obtenir toutes les informations nécessaires, ainsi que les pamphlets contenant les différentes grandeurs, les prix et conditions. Les commandes laissées chez lui recevront une prompte attention.

LE CÉLÈBRE

FOURNEAU DE CUISINE

—DE—

P. P. STEWART,

GRIL MOBILE.

LE FOURNEAU DE STEWART qui, jusqu'à ce jour, a consommé en combustible, 7,500 ton. de charbon en moins que [illegible] UN GRIL MOBILE, et un FORTE [illegible], qui y ont été ajoutés. On a reconnu que dans le rapport de l'économie de combustible, que le FOURNEAU STEWART surpassent tous les autres. LE NOUVEAU GRIL augmente de beaucoup la surface du four, double presque la capacité des tuyaux et, quand on nettoie le gril, la poussière ne peut pas s'échapper. Le véritable fourneau Stewart porte, sur la plaque du four, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO.,
Seule fabricants, à Troy, N. Y.

A vendre par

E. B. HOGAN,

No 26 de la rue du Canal.

On en peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau. 27 févr

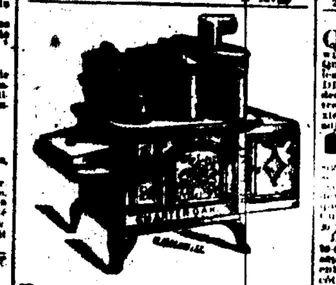

Une preuve éternelle de la grande supériorité du
"CHARTER OAK"
SUR TOUS LES AUTRES FOURNEAUX DE CUISINE.

LISEZ CECI:

Un "Charter Oak" qui a servi pendant 12 ans tous les jours.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1869.

JE certifie que j'ai acheté de RICK BROS & CO., en 1856, le PREMIER FOURNEAU "CHARTER OAK" qu'ils aient vendu. On s'en est servi chez moi tous les jours depuis cette époque—c'est-à-dire pendant 12 ans. Je recommande avec plaisir le fourneau "CHARTER OAK" à toutes les personnes qui tiennent maison. C'est le meilleur qui ait été fait; je suis sûre qu'aucun autre n'aurait autant duré.

Mme L. F. FOSTER.
No 121 de la rue Washington, Nile Orléans.

Ce même fourneau a été exposé à la Foire de l'Etat de la Louisiane en 1869. Plus de 20,000 personnes ont été convaincues qu'aucun autre fourneau n'aurait pu durer aussi longtemps et être employé pendant treize ans.

LE CÉLÈBRE FOURNEAU "CHARTER OAK"
— Est en vente chez —
OHMICHEN & POTHIER,
Importateurs et Marchands de Quincaillerie étrangère et américaine,
Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée, et 5 oct—1an No 69, Vieille-Levée.

BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit maintenant fabriqué aux Etats-Unis pour la cuisine et la chauffe du poêle.

PLUS DE 300,000

sont employés couramment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1865, à la Foire de St. Louis.
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St. Louis.
MÉDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane.
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.
Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

40.....RUE DU CAMP.....40
Et achetez un "BRILLIANT."
H. HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 40 de la rue du Camp.

On l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.
17 nov—1 an vdr

Machine à Coudre de
GROVER & BAKER.
1870.

Quatrième Foire de la Louisiane et Première Foire du Texas, tenue à Houston,
Premier prix, comme la meilleure Machine pour familles.—
Bureau: 102, rue du Canal. 21 mai—1an

Mme ROBERT,
195.............Rue du Canal.............195

ENTRE BOURBONS ET RAMPARTS.

DENTELLES, CHALES, FLEURS, &c.
Modes et Parures de robes dans les dernières œuvres de Paris. 16 avril—1m

Mme Louise Verger,
SAGE-FEMME,
De la Faculté de Toulouse,
(Récemment arrivée de France)

81...............RUE CONTI...............81
2 mai 1m Au Premier.

JULIUS LOEFFLER,
Successeur de CHARLES LOEFFLER,
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
ET FABRICANT
D'Appareils de Gaz, etc.—Dépôt de la manufacture de Tucker,
CANDÉLABRES, &c, EN FER FONDU.
No. 138, rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse
20 sept—1an Nouvelle-Orléans.

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes,
EMPLOYEZ DU
SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL
ET DU
NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ
DE STERN.

LES INCOMPARABLES ENGRAIS.

NOIR ANIMAL de tous les degrés constamment en magasin.

LOUIS STERN & BROS., Fabricants.
Bureau, No 84 de la rue de Chartres
27 nov—1 an

JUS DE VIANDE DE BŒUF, CONDENSÉ, DE LOUIS MOREAU.

WAGLEY, MOREAU & CO.,
A Columbia, Texas,

SONT prêts à fournir au public du JUS de viande de bœuf, condensé, en quantité au gré des acheteurs.

L'article est nouveau. C'est le JUS CONSERVÉ sous sa forme la plus pure et celle dans laquelle elle se vend à meilleur marché. Il suffit de le mettre pour l'apprécier. On s'en sert pour la préparation immédiate de soupe, de plats et de sauces, de soupes, telles que julienne, jardinière, macaroni, vermicelle, riz, oignons, tortue, queue de bœuf, et beaucoup d'autres. La force en est concentrée; elle ne s'obtient que par un procédé scientifique, et la quantité à employer dépend en grande partie du goût. On peut faire, de suite, un excellent consommé français en ajoutant, à de l'eau bouillante, une cuillerée à café de l'extrait, du sel et du poivre.

Il reste le même pendant des années, dans quelque climat que ce soit.

F. BOUDOUSQUIÉ, Agent Général,
W. G. LYON & CO,
Aux Nos. 12 de la rue Tchoupitoulas et
24 juin—1m 12 de la rue Nile Levée.

AUX PHARMACIENS.
"EXTRACTUM CARNIS,"
— OU —
Extrait de Viande de Bœuf, de Louis Moreau,

Fabriqué par Wagley, Moreau & Co.,
A COLUMBIA, TEXAS.

WAGLEY, MOREAU & CO. fabriquent cette excellente préparation du jus de viande, sans graisse, gélatine ou os. Une seule livre de cet extrait équivaut à trente-trois livres et un tiers des parties solubles du bœuf.

Les personnes qui souffrent d'une mauvaise digestion et celles qui ont besoin d'une nourriture fortifiante; les personnes âgées, les enfants, les dames après leurs couches, comprendront l'utilité de cet extrait qu'on peut prendre, très aisément, sous diverses formes agréables. On l'emploie en médecine et plus encore dans les ménages. Il est précieux en mer et c'est, en outre, un excellent anti-scorbutique.

Une seule cuillerée à café donne une assiettée de bœuf très parfait.

Il conserve ses vertus, pendant des années, dans tous les climats.

F. BOUDOUSQUIÉ, Agent Général.
WHEELOCK, FINLAY & CO.,
Au coin des rues Magazine et Gravier.
24 juin—1m Nouvelle Orléans.

AGENCE D'IMPORTATION
—DE—
Travailleurs Chinois.

AYANT conclu les arrangements nécessaires avec une maison américaine des plus honorables de Hong-Kong, les soussignés sont prêts à faire des contrats, avec les planteurs et autres, pour la livraison d'un nombre quelconque d'agriculteurs robustes, dociles et expérimentés, venant des provinces intérieures de la Chine, dont le climat se rapproche le plus des régions sucrières et cotonnières du Sud.

Le salaire pour les travaux d'habitation est de [illegible] par mois—$6 payables tous les mois et [illegible] retenues jusqu'à l'expiration de l'engagement, pour garantir la fidèle exécution du contrat. Les salaires accumulés seront forfaits en cas de désertion. L'engagement est de trois à cinq ans. Les frais de transport et les autres dépenses seront aussi minimes que possible. Pour les détails, s'adresser à

CHALTON & HATCH,
Gén. JOHN G. WALKER,
No 10 de la rue Gravier,
30 avril—1an 1/12 Nile-Orléans.

J. K. BAILEY,
346............Rue du Canal............346

VINAIGRE.
Etabli en 1846.

ACHAT de cidre, vin et bière aigres.
Achat de barils vides. 3 juillet—1an—vdr

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] GILBERT vs DAVID FREY.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 1,218. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] 1870, à [illegible] heures A. M. [illegible] No 74 [illegible] Ste. Anne, entre celles de Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Soixante-neuf (69) barils de farine.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 juin—30—3,5,8,10 juillet

La Dame A. M. JENNINGS, exécutrice, vs JOHN RIDGE & THOMAS FARRELL.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,301.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans une portion de terre triangulaire, borné par les rues Derbigny, Joséphine et Melpomène, désigné par le numéro Deux, lequel mesure vingt-six pieds huit pouces de face à la rue Derbigny, sur cent [illegible] de profondeur; acquis par le défendeur Thomas Farrell, de la compagnie du Chemin de fer Carrollton et als, suivant acte au rapport de Jos Maurer, notaire public en cette ville en date du 7 mars 1866. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi: La moitié indivise de deux terrains situés sur la batture du faubourg Livaudais, dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues des Levées, Troisième, de la Levée et le Débarcadère Public, désignés par les numéros Un et Deux, d'après un plan dressé par H. Mollhausen, arpenteur, le 24 de février 1866 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville. Le numéro Un forme l'angle des rues de la Levée et Deuxième, et mesure vingt cinq pieds sept pouces six lignes de face à la rue de la Levée, sur une profondeur et façade sur la rue Deuxième de soixante quinze pieds, et sur la ligne du numéro Deux de soixante treize pieds un pouce trois lignes, et vingt cinq pieds cinq pouces trois lignes de largeur derrière. Le numéro Deux mesure vingt cinq pieds sept pouces six lignes de face à la rue de la Levée, sur une largeur derrière de vingt cinq pieds cinq pouces trois lignes et une profondeur sur la ligne du numéro Un de soixante-treize pieds un pouce trois lignes, et de l'autre côté de soixante-dix sept pieds deux pouces six lignes. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par le défendeur Thomas Farrell, de R. Purbelu, le 3 janvier 1866.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22, 30—8 et 24 juillet

B. F. [illegible] vs la Dame C. [illegible].

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 22 [illegible].—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt cinq de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville [illegible] borné par les rues St Joseph, Julia, des Magasins et du Camp, désigné par le numéro Quatre d'après un plan dressé [illegible] devant voyer, daté du [illegible] mai [illegible] et déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, une copie du quel plan est annexé à un acte au rapport de L. T. Cavellier, notaire public en cette ville, en date du 30 janvier 1862.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente deux pieds deux pouces de face à la rue St Joseph, sur quatre vingt onze pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée du côté de la rue des Magasins, ouvrant sur la rue St Joseph, de cinq pieds de largeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No 143 de la rue St Joseph.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Dame Marguerite Hickey, épouse séparée de corps et de biens de M. Gernon, suivant acte au rapport de Wm J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 17 juillet 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22,30 juillet 8, 24

MARIE LEVET vs JOSEPH LLADO.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans. No 12,929.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt cinq de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Cent Vingt Huit et Cent Vingt Neuf, dans l'îlet numéro Sept, borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, Ste Anne et Dumaine, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, daté du 17 avril 1852 et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun, mesure américaine, trente pieds de face à la rue [illegible], sur cent quarante neuf pieds un pouce de quatre lignes de profondeur.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes, et avantages y attachés et y appartenant.

Un terrain situé dans le Neuvième District d'aujourd'hui et le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro [illegible], borné par les rues St Antoine, Bagatelle, Louisa, Marigny et Dauphine, sur un quatre vingt [illegible] [illegible] conformément au plan déposé au bureau de [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 juin—21,29—8,23 juillet

JOHN GEDDES vs RICHARD CLAGUE.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible] Trente Trois [illegible] Louis, Calvert et Johnson, mesurant [illegible] pieds [illegible] de face à la rue [illegible] [illegible] Johnson, d'après un plan dressé par Allou d'Hémécourt [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—30 juillet 7,14,22,30

J. V. BARTHELEMY vs ARISTIDE CARLON.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans. No 1,[illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Broad, d'Orléans et Dorgenois, désignés par les numéros Trois Quatre et Cinq d'un plan dressé par Castaing et Cellés, archi tectes, le 11 mars 1868 et déposé, sous le No 50, en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, mesure américaine, trente deux pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue St-Pierre et d'Orléans, sur cent quatorze pieds un pouce et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Daniel Sullivan, suivant acte au rapport de E. Eude, notaire public en cette ville, en date du 14 février 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 7,14,22,30

CHAS. T. HOWARD vs. J. R. KNIGHT & als.

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 1,674.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Daniel Scruggs, un des défendeurs, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de juillet 1870, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No. 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une Manufacture de Balais, transporté au No 29 rue de la Commune, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 2,5,7,10

Alfred C. Robertson vs James M. Pinneger et al. (Emilie Jeanne Robinson, épouse de W. W. Freeman, et W. W. Freeman.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,908.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MERCREDI, vingt de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o—Un terrain désigné par le numéro Dix, d'après un plan dressé par J. Commuay, arpenteur, daté du 1er mars 1858, dans l'îlet numéro Quarante, dans le Cinquième District de cette ville (autrefois ville d'Alger), mesurant, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Peter, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

2o—Une moitié du terrain désigné par le numéro Onze, suivant le dit plan, situé dans les mêmes îlet et District, et contigu au terrain sus décrit, mesurant, mesure française, quinze pieds de face à la rue Peter, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrain numéro Dix et moitié de terrain numéro Onze, appartenant à la défenderesse, la Dame Emilie Jeanne Robinson, épouse de W. W. Freeman.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19,26—juil 3,17,30

JOSEPH GILBERT vs WILLIAM VOSS.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 3,168 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, neuf de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une portion de terre sise dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Rocheblave, du Maine et Tonti. La dite portion de terre ayant, mesure américaine, vingt six pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de quatre-vingt pieds, entre lignes parallèles, et fait partie d'un terrain désigné par le numéro Deux, suivant plan dressé par recquet & Crampon, architectes, daté du 12 mars 1868 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles Pellinger, suivant acte au rapport de Jos. Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 10 avril 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 mai—juin 9,16,26—juillet 2

VENTES JUDICIAIRES.

D. B. Macarty vs Francis Mogney.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,684. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, [illegible] 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro [illegible], borné par les rues Dumaine, St Philippe, Claiborne et Dorgenois. Les dits terrains sont contigus et sont désignés par les numéros Cent quatre (104) et Cent cinq (105), d'après un plan de C. A. de Armas, arpenteur, daté du [illegible] avril 1866 et déposé en l'étude de [illegible], notaire public en cette ville, et mesurent chacun, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Dorgenois, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les dits terrains appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Henry Michel, suivant acte au rapport de Jos. Cuvillier, notaire public en cette ville en date du 27 février 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son billet ou ses billets avec caution bonne et solvable portant intérêt à raison de huit pour cent l'an de la date, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant et en déduction du prix d'adjudication, les frais honoraires du shérif et du greffier, &c., s'élevant ensemble à la somme de $305.00 cts ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
29 juin—29,3,8,12,15

ROBERT SCHELL vs GEORGE C. BOGERT.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1,[illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

1o Un terrain situé au faubourg Livaudais, devant paroisse de Jefferson, en cet Etat, aujourd'hui le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Treize dans l'îlet compris [illegible] rue [illegible] d'après un plan déposé en l'étude de W. Boswell, ci-devant notaire public en cette ville, annexé à un acte de partage entre Philippe Hart, [illegible] et la Dame Marie Adèle Landell, en date du 20 août 1835, avant mesure anglaise trente sept pieds six pouces de face à la rue Septième entre celles Loeb Oak et des Magasins, sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

2o Une portion de terre située au faubourg et dans la dite Paroisse, Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, ayant soixante deux pieds et demi de face à la rue des Magasins, sur cent vingt cinq pieds de profondeur. Le tout mesure anglaise. Le dit portion de terre se composant d'un terrain No Trois et de trente sept pieds six pouces du terrain No Quatre, du dit îlet No soixante un, suivant le plan général du dit faubourg, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville.

3o Un terrain situé au faubourg Livaudais, devant paroisse de Jefferson, en cet Etat, aujourd'hui le Quatrième District de cette ville, désigné par le No Trois dans l'îlet numéro Soixante Un, [illegible] par R. Boisson, voyer, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville, ayant, mesure anglaise, cinquante pieds de face à la rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Septième dont il forme l'angle.

4o Une portion de terre située au même faubourg et contigu à la propriété sus décrite ayant douze pieds six pouces de face à la rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur, et formant partie du terrain No Quatre dans l'îlet No soixante un, suivant le dit plan.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Louis Fellows et Linda Fellows, son épouse, suivant acte au rapport de C. Boyer [illegible], notaire public en cette ville, en date du 26 mai 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 juin—30 juillet 8,14,21,30

FRANÇOIS LAUROIX vs MARTIN ECE.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3,[illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

TROIS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trente-sept, Trente-huit et Trente-neuf dans l'îlet numéro [illegible] borné par les rues Clio, [illegible], Calliope et [illegible], d'après un plan dressé par Castaing & Cellés, architectes, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant, mesure américaine, trente pieds de face à la rue [illegible] et [illegible] sept et Trente-huit chacun [illegible] de profondeur, et le numéro Trente-neuf ayant trente-trois pieds de face [illegible] et Trente huit formant l'angle de la rue [illegible].

Ensemble avec toutes les droits privilèges, servitudes et avantages y attachés [illegible].

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite [illegible] suivant acte au rapport de [illegible], notaire public en cette ville, en date du [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 juin—29 juillet 8,14,21,30

LE Dr J. F. SEGUIN vs HARVEY GUILD.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No [illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane [illegible] et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, [illegible], Ste-Marie, désigné par le numéro [illegible].

Le dit terrain mesurant vingt-sept pieds de face à la rue St-Charles sur [illegible] de profondeur [illegible], entre lignes parallèles [illegible] rue Ste Marie, et [illegible] d'une maison [illegible] sous le No [illegible] de la rue St Charles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 juin—21,29—8,12,20 juillet

La dame AMANDA REYNOLDS vs MARTIN CAREY.

La dame JOHANNA HAYDEN épouse d'Edward Hayden dûment autorisée vs LE MÊME.

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—Nos 3,[illegible] et [illegible].—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], désigné par le numéro [illegible] d'après un plan dressé par [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

2o Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville [illegible].

Le terrain désigné par le numéro six, d'après le plan dressé en l'étude de Wm Christy, ci-devant notaire public en cette ville, appartient au défendeur, Martin Carey, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Carl Kohn, suivant acte au rapport de Wm L. Poole, notaire public en cette ville en date du 4 avril 1862, et le terrain désigné par le numéro six, d'après le plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville, appartient au dit défendeur, Martin Carey, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Henry Conolly, suivant acte au rapport du dit notaire, Wm L. Poole, en date du 23 novembre 1860.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Toutes les susdites propriétés étant bien de communauté qui a existé entre le défendeur et sa défunte épouse, Brigitte Cain.

Saisies dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16,26—5,12,20 juillet

J. D. TAYLOR vs JOHN ARROWSMITH.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,[illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, premier de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un îlet de terre vague, situé dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Pierre (ou St-James), Clio, Scott ou St-John et D'Hémecourt, ayant une façade sur chacune des dites rues de trois cent dix neuf pieds huit pouces et six lignes.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son billet ou ses billets avec caution bonne et solvable, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an de la date, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du Shérif et du Greffier, &c., s'élevant ensemble à la somme de $175 00 cts ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de Paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14 juin 14,18,22,26 juillet 1

THOMAS W. BOTRICK vs HARVEY GUILD.

SEPTIÈME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 3,[illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Girod, Julia et Ste Marie, désigné par le numéro [illegible] du dit îlet.

Le dit terrain mesurant vingt sept pieds de face à la rue St-Charles sur cent quarante neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles, jusqu'à la rue Ste Marie sur la quelle il a une façade de vingt sept pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No 160 de la rue St-Charles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9 juin—9,18,25—3,11 juil

La dame FANNY FRERET vs HENRY ABEL.

SEPTIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 1,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, six de juillet 1870, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Tous les meubles et effets appartenant au défendeur et qui se trouvent dans la maison située rue Bacchus près celle Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
29 juin—26,24,30—juillet 1,6

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO—J. Vincent, encanteur, JEUDI 30 juin, à 10 heures du matin, au No 2 et 4 de la rue de la Douane, il sera vendu—
Marchandises sèches étrangères et américaines. Chapeaux de paille, pour dames et enfants. Piqué et cotonnades.

— A midi —
150 rouleaux nattes de Chine—pour clore des consignations. 30 juin

PAR E. ROGER & CO.

Vente, sans réserve,

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
300 cartons Congress, Balmorals, Polkas, Pantoufles, &c. &c., pour dames, demoiselles et fillettes, pour clore consignations.

PAR E. ROGER & CO—E. Samory, Encanteur—JEUDI, 30 juin, il sera vendu, à [illegible] heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

400 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

— Aussi —
300 cartons Congress, Balmorals, Polkas, Pantoufles, &c. &c. pour dames, demoiselles et fillettes, pour clore consignations.

Conditions—à la vente.

L'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à cette vente qui sera positive et sans réserve. 29 juin

PAR GABRIEL LEAUMONT.

VENTE A L'ENCAN, SANS RÉSERVE, No 345, rue Dumaine, entre Prieur et Johnson—Magnifique Mobilier de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, Verreries, Porcelaines, Batterie de cuisine, etc.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur—Bureau, No. 69, rue de Chartres—JEUDI, 30 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu [illegible] au No 345, rue Dumaine, entre [illegible], un ameublement complet de maison. Jolis meubles [illegible], salon et dont Victoria, armoire à glace, lambrequins, table à [illegible], tapis de Bruxelles, [illegible], buffet, side-board, verrerie, [illegible], Piano, [illegible].

Conditions—Comptant au moment de la livraison. 29 juin

PAR EUGENE TOURNE.

Vin Rouge, Vinaigre, Savons de Castille et Huile d'Olive.

PAR EUGENE TOURNE, successeur de E. [illegible], VENDREDI 1er juillet 1870, à [illegible] heures A. M. il sera vendu au Bonded Warehouse, rue [illegible], pour clore une consignation:

30 barriques vin rouge Bandol, très corsé.

— AUSSI —
Au Warehouse de l'Importateur, Mr Ant. Lanata, en face:

30 barriques vin rouge	Bandol, très corsé	
30 do do	Cette, J & M.	
30 do do	Cette, F. B.	
30 do do	Beysanse & Gautier	

30 barils vinaigre de vin blanc,
100 caisses savon de Castille,
100 paniers huile d'olive, 22 onces, Racignano.
Pour conditions et détails, voir les catalogues.
29 juin

PAR J. DEJAN Jr.

CHEVAUX ET MULETS.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies et harnais—à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr. Encanteur. Il sera vendu, JEUDI, 30 juin, 1870, à 10 heures du matin, aux écuries de P. Lauer, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais, sujets à [illegible], beaux mulets d'habitation et de ville, &c., &c.

— Egalement —
Beaux buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c., &c.
Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles, Pianos et Meubles de Bureau—à l'encan.

Ventes régulières: Lundi, Mercredi, Vendredi.

PAR J. DEJAN Jr. Encanteur. Bureau et entrepôt, No 145 de la rue Gravier.—Il sera vendu VENDREDI, 1er juillet, à 11 heures du matin dans sa salle d'encan, au No 145 de la rue Gravier, entre Carondelet et St-Charles, des meubles, pianos, outils, chaises et tables de ménage, toutes les semaines, à l'entrepôt des dits ventes. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 1er juillet

PAR NASH & HODGSON.

BIBLIOTHÈQUE DE PRIX
— à l'encan —

Livres de droit, Ouvrages de littérature française, italienne et espagnole.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur. Bureau, No 17 de la rue Gravier—LUNDI, 4 juin 1870, et tous les soirs de la semaine à 7 1/2 heures, au No 6 de la rue Camp, il sera vendu—

Quatre mille volumes d'ouvrages français, classiques espagnols, ouvrages de droit et de littérature ... bibliothèque de feu Alfred Hennen.

On peut se procurer des catalogues au bureau des encanteurs.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 30 juin

PAR B. J. MONTGOMERY.

Cuir à harnais. Cuir à harnais.

3000 livres cuir à harnais "Oak Tanner" Vente à l'encan, sans réserve.

PAR R. M. et B. J. MONTGOMERY, encanteurs. Il sera vendu JEUDI, 30 juin 1870, à midi dans leur salle d'encan, au No 76 de la rue du Camp—

3000 livres cuir "Oak Tanner" à harnais.
Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 29 juin

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY—R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 30 JUIN, à 10 heures, à leur salle d'encan, au No. 57 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles,
— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer; bureaux, armoires, lavabos, tête à tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressort, tables de centre à dessus de marbre, tables à allonges, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— Egalement —

Une grande facture de lits cottage, chaises à vis, en bois et cuir. 30 juin

LA BANQUE D'ÉPARGNES DE JEFFERSON vs L. RUETHE et als.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1,[illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias contre Mary A. Chaplet et Emma Ruethe à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, [illegible] juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible] terrains situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues [illegible] et [illegible], désignés par les numéros [illegible] [illegible] plan [illegible].

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite [illegible] suivant acte au rapport de [illegible], notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 juin—[illegible]

M. A. WINEHILL & GEORGE PALFREY vs MARIE TODD & MARGUERITE TODD, épouse de JAMES E. STEPHENS.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,902. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, [illegible] de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o Un terrain situé dans le [illegible] District de cette ville [illegible] rues [illegible] Philippe, Ste Rose, des Magasins et du Camp, faisant face aux Magasins, sur une profondeur [illegible] [illegible] de la rue [illegible].

2o La susdite portion [illegible] [illegible] [illegible].

Ensemble avec les bâtisses [illegible] y appartenant.

Cette propriété [illegible] au défendeur [illegible] Josiah Hart [illegible] en cette ville [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin 16,26—juillet 5,12,17

FRANÇOIS LIMONGY vs GEORGE MALCOLM & ROBERT MALCOLM.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 3,161.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt-sept de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, au faubourg Lacourse, composé de deux terrains, désignés par les numéros trois et quatre, d'après un plan par C. D'Hémécourt, voyer, le 2 novembre 1846 déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, sous le No 22.

Le No quatre mesure seize pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Apollo, sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur. Le dit terrain est à la distance de soixante quatre pieds de l'encoignure de la rue Erato.

Et le No trois mesure que une pieds onze pouces de face à la rue Apollo, sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur.

Les dits terrains font partie d'un terrain situé dans l'îlet numéro quatre vingt trois du dit faubourg Lacourse borné par les rues Apollo, Naiades, Erato et Thalia, désigné par le numéro six, d'après un plan dressé par B. Lafon, alors voyer, daté du 1 mai 1807.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient aux défendeurs pour en avoir hérité de leur mère, Jeanne McCall, veuve de George Wood, ainsi qu'il appert du document de [illegible] succession, portant le No 1,423 de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
23 juin—23,3,12,21,27 juil

THOMAS CARLON vs M. T. GILLANE.

SEPTIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 3,342. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, deux de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois terrains situés au Nouveau Faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, et désignés par les numéros huit, neuf et dix de l'îlet numéro cinquante neuf, d'après un plan par feu Théo Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 18 décembre 1834. Les dits terrains sont renfermés par les rues des Bons Enfants, Marigny, Morales et Mandeville. Les numéros huit et neuf mesurent chacun trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur.

Et le numéro dix forme l'angle des rues Marigny et Morales et mesure trente pieds un pouce et deux huitièmes de pouce de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Morales. Le tout mesure américaine.

Acquis de Manuel Elliot et Jean François Legier par acte au rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, en date du 14 juillet 1857.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Rood Shawson de cette ville suivant acte au rapport d'Ed Barnett notaire public en cette ville, en date du 11 mars 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
31 mai—31, 8,18,24 juin 2 juillet

Toits. Toits.

TOITS ASBESTOS, toit feutre, enduit Asbestos et ciment Asbestos peinture préservative, &c. Réparations et construction de maisons, de bateaux à vapeur. L'Asbestos est la seule composition qui résiste à la chaleur de ce climat. Il est à l'épreuve du feu et s'assure au même taux que les toits en ardoises.

Venez l'examiner.

ZABLE & DALTON,
Agents en Louisiane,
Au No 118 de la rue Poydras.
27 juin—1an Mar J S

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Grande vente, sans réserve,
— DE —
350 lots Habillements fins de saison,
— ET —
200 lots Lingerie de Messieurs.

PAR HOFFMAN MARKS & CO—Alex. Levy encanteur.—Il sera vendu JEUDI, 30 courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—
350 lots Habillements fins de saison—formant un assortiment d'articles de la clientèle.
— Et —
200 lots Lingerie de messieurs
Conditions à la vente. 30 juin

PAR D. E. MORPHY.

Réfrigérateurs, Coutellerie de fantaisie, Verres à vitres, &c.

PAR D. E. MORPHY—A. F. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, VENDREDI 1er juillet, à 11 heures A. M., dans ses salles de vente, au magasin No 47, rue des Magasins, Une variété de Réfrigérateurs de diverses grandeurs, grand nombre à laver, coutellerie, verres quincaillerie et articles d'étagères, grilles de bouilleurs, boulangerie complets, verres à vitres, blanc de céruse, etc.
Conditions—Comptant. 30 juin

PAR S. GUINAULT.

Beaux meubles en acajou et bois de rose, glaces françaises &c. &c.
—Pour cause de départ—

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 30 juin 1870, il sera vendu à dix heures et demie, au No 103 de la rue Royale, entre St-Pierre et Orléans, pour cause de départ:
Tout le contenu de la dite résidence, consistant en beaux meubles de salon et de chambres à coucher, en bois de rose et acajou, armoires à glace, magnifiques miroirs de salon et de chambre, cadres, tables, bibliothèques, grandes glaces françaises, sofas, pendules, tableaux, chaises, [illegible], batterie de cuisine, verreries, faïence, [illegible].
Conditions—Comptant. 29 juin

PAR O. VALETON.

O. VALETON,

ENCANTEUR.

No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, toile, morue, vins de toutes qualités, fromages, viandes, clous, riz, etc. 4 sept 1an

La célèbre nouvelle Machine à Coudre de Singer, pour les familles.

Le succès est la meilleure preuve de supériorité.

PLUS de trente-un mille de ces machines ont été vendues du 1er janvier au 1er juillet 1868. Ce nombre excède de 20 mille [illegible] vente [illegible] toutes les autres Compagnies de machines à coudre.

Si chaque machine ne satisfait pas l'acheteur, la maison en remboursera le prix d'achat.

WM. E. COOPER & CO.,
Au No 7 de la rue du Camp, Nile Orléans.
mars—6m

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—JUIN 1870.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent les personnes, ou à leur défaut, leurs héritiers ou ayants-cause, dont les noms suivent: En cas de décès ou d'absence, les amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A	
Andersen Mme née Daval	Gagnan Arthur
Abric Théophile dit Loulou	Gabent Joseph
	Grassias Jean
B	J
Bretey Virginie Mme Veuve	Janin, chapelier
Bourigat Justin	Labarrière Eugène
Bonnot Jean	Lévy Isaac
Boyer Charles	Lacroix Louis
Blanc Louis	Labruyère Jean Fran çois
Callia née Delphine Hortense Meunier	Lafayette Marie Mme
Chauvet Charles	Lagnet
Carré Bernard	Laucoy Jean
Chamberlan Jean Baptiste	Lemain Jean
Cazeau Marie-Jean-Jacques	M
D	Mauroi Jean Pierre
Dey Jean	Mollard Antoine
Desmaisons Mme	Michel Célestin Alfred
[illegible] Antoine, Abel	Méyerson Louis
[illegible]	Mathieu Jean Marie
[illegible]	Meilly Vincent
E	O
[illegible]	Offer, Stéphane et Louis
[illegible]	P
[illegible]	Pinasseau Pierre
[illegible] Alexandre	Pécaut [illegible]
Deplats Jean Marie	Prêtre Antoine
F	Pellet [illegible]
Fréchal Pierre	Pozzo [illegible]
Fasserie Philippe	S
Fournier Jean Charpen tier	Serre, Pierre
G	V
Ferran Joseph	Vergne Sylvain
Grivet Claude	Villar François
	Vezin Arnaud
	W
	Welsch Pierre et Jean

La Chancellerie du Consulat de France, située au coin St Louis, entre celles de Chartres et Vieille Levée, est ouverte tous les jours non fériés, excepté de 10 heures du matin à 3 heures de la relevée.

JOHN SIMMONS vs THOMAS R. BODLEY.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 22,6[illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé à Greenville dans la Paroisse de Jefferson [illegible] [illegible] [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Harrison & Janet F. Harrison, suivant acte au rapport de [illegible], notaire public en cette ville [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Pour la somme de deux mille cinq cents piastres, $2,500, montant de la créance, un an de bail pour cent l'an [illegible] [illegible] ... comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 juin—7,16,23—juillet 19

ST. LEON DESTREZ vs SARAH M. VANDERVOORT.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3,[illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés à Jeffersonville, paroisse de Jefferson [illegible] désignés par les numéros Huit et Neuf [illegible] borné par les rues [illegible] [illegible] [illegible] No 115, une profondeur de cent pieds, onze pouces, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite d'Albert Allison, suivant acte au rapport de Theo J. Beck notaire public en cette ville, en date du 15 février 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14 juin—14,25 juillet

JEAN SAUVAGE vs la Veuve ANTOINE GRAS, LA Dame JOHN [illegible] et son époux, la Dame M. FARRAGUT et son époux, la Dame F. MACHRAO et son époux, et autres.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans. No [illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, [illegible] juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Amour ou des Remparts, St Ferdinand, de Craps et du Port. Les dits terrains sont désignés par les numéros Dix Huit et Dix Neuf, et mesurent le No Dix Huit [illegible] [illegible] [illegible] d'après un plan [illegible] daté du 17 février 1842 et déposé en l'étude de Joseph F. Marks, ci-devant notaire public en cette ville. Le numéro Dix Neuf a un pied de face [illegible] [illegible] pieds de profondeur.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Ainsi qu'il appert des documents en un acte d'hypothèque entre la Dame Veuve Gras et autres en faveur d'Antoine Pellerin, au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du [illegible] juillet 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 juin 3,11,18 juillet

H. HANSEL vs J. A. PICKERT et al (J. A. Pickert & Geo. W. Conway).

COUR DU DEUXIÈME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse Jefferson. No 3874. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, huit juillet 1870, à 11 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de tous les meubles et effets de toute description qui se trouvent dans la maison occupée par le dit Wm H. Hansey et située Avenue St Charles, près la rue Valence, dans le Sixième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—25,29—juil 4,8

APPLETON NOYES & CO vs ISAAC ROCKADAY.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 22,[illegible]. En vertu d'un writ de vente, rendu le 13 de juin 1870, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, [illegible] juillet 1870, à 11 heures A. M., sur la levée en face de la rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Soixante quatre (64) barillets Maquereaux, Quatre (4) caisses Morue, Dix (10) demi-barils do do.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 juin—29, 30—juil 1,4,6